

ECOLE LAIQUE 35 / S.N.U.D.I. FORCE OUVRIERE

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles



SNUDI-FO 35
35, rue d'Echange 35000 RENNES
Tél: 02.99.65.36.63 le lundi et le mardi ;
06.43.03.93.67 les autres jours.
Fax : 02.99.31.64.32
E-mail : snudifo35@wanadoo.fr
Site : <http://snudifo35.fr>
CPPAP N° 0616 S 06431
Directeur J. JOSSELIN - Imprimé au siège du syndicat.
ISSN 1250 - 8098 (prix 0,3 €) Trimestriel

Dispensé de timbrage **RENNES C.T.C.**



PRESSE
DISTRIBUEE PAR



Bulletin aux écoles

N° 121 - 1^{er} supplément - 19 novembre 2014

Elections professionnelles 2014

ECOLE LAIQUE 35
35 rue d'Echange
35000 RENNES
Routage 206
Rennes Centre de Tri
Dispensé du timbrage

- Pour l'abandon du Pacte de responsabilité et des 50 milliards de réduction des dépenses publiques
- Pour la création de tous les postes nécessaires
- Pour la défense du statut général de la fonction publique et du statut de fonctionnaire d'Etat des professeurs des écoles et des instituteurs
- Pour un vrai statut et un vrai salaire pour les non titulaires
- Pour que l'Education reste nationale, abandon des décrets de territorialisation de l'école PEILLON-HAMON
- Pour l'augmentation des salaires

**Du 27 novembre
au 4 décembre,
je vote FO**

SOMMAIRE

P. 1 : Appel à voter FO

P. 2 et 3 : Elections : la FNEC-FP FO et ses syndicats vous défendent

P. 4 et 5 : Non à la territorialisation de l'école - Le SNUDI-FO 35 vous défend en CAPD

P. 6 : Bulletin d'adhésion 2014



Force Ouvrière, la différence
Force Ouvrière, l'indépendance

- Enseignants CPE
- Personnels administratifs
- Personnels de direction
- Personnels d'Orientation et d'Education
- Personnels médico-sociaux
- Personnels techniques
- Corps d'inspection
- AED EAP AVS
- AESH
- Non titulaires



Nous refusons l'austérité, qu'elle soit de droite, de gauche ou syndicale

Jean-Claude Mailly



Une école et des statuts « low cost »

- ▶ Service public éclaté, fusions de régions et suppression des départements
- ▶ Régionalisation des services d'orientation et de l'enseignement professionnel, destruction des services administratifs
- ▶ Nouveaux rythmes scolaires, école du socle et des territoires
- ▶ Remise en question des obligations de services, annualisation du temps de travail des enseignants
- ▶ Paupérisation des fonctionnaires, individualisation des carrières et des salaires, primes et indemnités à la tête du client

La FNEC FP FO et ses syndicats vous défendent individuellement et collectivement

Force Ouvrière
1^{ère} organisation syndicale dans la Fonction publique de l'Etat

Pour FO, c'est non !

POUR LA DEFENSE DE NOS STATUTS,
DE NOS POSTES, DE NOS SALAIRES
CONTRE LA PRECARITE ET LA SMICARDISATION
POUR DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC

JE VOTE FO

FO ne fait pas partie de ceux qui accompagnent les réformes ou qui font semblant de ne pas les voir !

FO revendique l'abandon du pacte de responsabilité qui prévoit 50 milliards de coupes budgétaires dans les dépenses publiques



L'austérité est économiquement, socialement et démocratiquement dangereuse

Jean-Claude Mailly



**NOS STATUTS SONT
NOS DROITS
AVEC FO,
DEFENDONS-LES !**

Titulaires
le statut de fonctionnaire
d'état à défendre,
Non titulaires
le statut de fonctionnaire
d'état à gagner



Je veux la création des postes statutaires nécessaires !

Où sont passés les 60 000 créations de postes ? Personne ne les voit. Après 100 000 postes supprimés de toutes catégories depuis 2003 les personnels sont confrontés à la réalité : classes surchargées, mutualisations de services, classes et établissements fermés entraînant la dégradation des conditions d'exercice et des missions.

Je revendique la sécurité de l'emploi

- par des recrutements par concours et sous statut
- par la titularisation des précaires et contractuels
Le recrutement en masse de contractuels en lieu et place de titulaires fabrique la précarité. Ça suffit !

Je défends ma carrière et mon statut de fonctionnaire d'Etat

ainsi que les garanties individuelles et collectives de tous les personnels de l'Education nationale.

Je revendique l'augmentation générale des salaires et des traitements

Nos salaires sont bloqués depuis 2010 jusqu'en 2017 !
17% de perte de pouvoir d'achat depuis 2000 ! Tassement de la grille et smicardisation des agents !
Une carrière aujourd'hui au SMIC pour un Adjoint !
Un enseignant ou un cadre A commence sa carrière à 15% au-dessus du SMIC contre 75% en 1983 !

J'exige un salaire décent !

- 8% d'augmentation du point d'indice
- La revalorisation de la grille indiciaire pour toutes les catégories C, B et A : 50 points d'indice pour tous et début de carrière à 120% du SMIC.

Je défends l'école de la République

Contre la tutelle des collectivités et la réforme territoriale !
Contre les fusions de régions, contre la suppression des départements, contre le rattachement des collèges aux régions.
Je défends l'existence et l'avenir des lycées professionnels et des DSDEN et rectorats.

Je refuse l'éclatement de la fonction publique

Du 27 novembre au 4 décembre
JE VOTE FO

En votant Force Ouvrière vous élirez des représentants qui défendront avec détermination vos droits.

Non à la territorialisation de l'école !

Nous voulons rester fonctionnaires d'Etat !

Du 27 novembre au 4 décembre, votez FO !

Vos droits sont notre seule loi !

Rythmes scolaires,
Obligations de service,
Temps partiels,
Laïcité,
Agression, mise en cause,
Autoritarisme,
Inspection,
Carte scolaire, RASED, ASH,
Formation continue,
Hygiène et Sécurité,
Conditions de travail,
Législation, Réglementation,
Statut, titularisation
Mouvement, avancement,
Reclassement,
Allègement de service...

**Abandon du pacte de
responsabilité
et des 50 milliards de
réduction des
dépenses publiques.**

**VOTEZ
FO**



<http://www.snudifo35.fr>

VOTER FO,

c'est voter pour défendre notre statut de fonctionnaire d'Etat, l'école publique républicaine et son cadre national.

VOTER FO,

c'est voter pour une véritable amélioration des conditions de travail et pour la restitution des postes supprimés.

FO : contre l'austérité, des revendications claires

- Création de tous les postes statutaires nécessaires pour une véritable amélioration des conditions de travail, pour la baisse des effectifs par classe.
- Pour la prise en charge des élèves en difficultés, restitution des postes de RASED supprimés, maintien des SEGPA, des EREA.
- Pour la scolarisation des élèves en situation de handicap, création des postes d'enseignants spécialisés nécessaires, respect des notifications MDPH, réemploi et titularisation des AVS/EVS.
- Création des postes nécessaires pour la scolarisation des enfants de moins de trois ans, sur tout le territoire.
- Créations des postes de titulaires remplaçants nécessaires.
- Pour la défense de notre statut national de fonctionnaire d'Etat abrogation des décrets PEILLON-HAMON. Non à la confusion entre le scolaire et le périscolaire, non à l'augmentation et à l'annualisation de notre temps de travail, non aux PEdT (projets éducatifs territoriaux), qui placent les enseignants sous la tutelle des maires.
- Création des postes aux fonctions clairement définies, non à la multiplication des postes à profil, aux missions définies localement.
- Abrogation de la masterisation, rétablissement d'une véritable formation professionnelle initiale, à temps plein, rétablissement de la formation continue.

POUR UN SYNDICAT QUI RESTE UN SYNDICAT !

**Informier
Défendre
Revendiquer
Agir
Rendre compte**

Force Ouvrière refuse de se substituer à l'administration, de co-légiférer, de participer, au nom d'un pseudo dialogue social, à la mise en œuvre des contre réformes.

Force ouvrière rejette l'austérité, qu'elle soit de droite, de gauche ou syndicale

Force ouvrière se situe résolument aux côtés des personnels et porte leurs revendications auprès des représentants de l'Etat (Inspecteur d'Académie, Recteur, Préfet...), pour la défense individuelle ou collective des droits des personnels, pour la défense de l'Ecole publique laïque et républicaine.

Force ouvrière agit chaque fois que nécessaire, par la grève s'il le faut, pour faire aboutir les revendications.

**FO, l'indépendance
FO, la différence**

POUR DES ELUS DU PERSONNEL QUI

Défendent chaque collègue, son statut, ses droits :

- Droit à mutation, inter et intra départementale, dans le respect du barème
- Droit au temps partiel, remis en cause par les décrets PEILLON-HAMON
- Droit à l'avancement
- Droit à la formation continue

Contrôlent le travail de l'administration et se battent pour le respect des règles statutaires nationales et du barème, garants de l'égalité de traitement.

Rendent compte de leurs mandats après chaque CAPD.

POUR SOUTENIR UNE CONFEDERATION INTERPROFESSIONNELLE DE SALARIES QUI

- **défend des services publics** garants des valeurs républicaines d'égalité, de solidarité, de laïcité ;
- **exige l'arrêt des milliers de suppressions de postes** dans la Fonction Publique, l'arrêt des licenciements et des délocalisations ;
- **se bat pour le maintien de la sécurité sociale de 1945**, égalitaire et solidaire, suivant le principe « cotiser en fonction de ses moyens, être soigné en fonction de ses besoins » ;
- **exige une augmentation générale des salaires**, l'arrêt du gel du point d'indice, l'augmentation immédiate, de 8% de sa valeur, l'attribution de 50 points supplémentaires dans la Fonction publique, une véritable ISAE de 1200 € nets annuels pour tous les enseignants du premier degré ;
- **se bat pour le retour à une retraite à taux plein** après 37,5 annuités de cotisations pour tous.

		Prix de la carte 2014 = 18,50 € + prix du timbre mensuel :										
Echelon		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PROFESSEURS DES ECOLES												
Stagiaire, Adjoint, ASH, PEMF		12,20	12,66	13,27	13,88	14,49	15,30	16,11	17,17	18,23	19,59	20,95
Chargé d'école					14,04	14,65	15,46	16,27	17,33	18,39	19,75	21,11
Directeur d'école 2-4 cl					14,35	14,96	15,77	16,58	17,64	18,70	20,06	21,42
Directeur d'école 5-9 cl					14,80	15,41	16,22	17,03	18,09	19,15	20,51	21,87
Directeur d'école 10 cl et +					15,10	15,71	16,52	17,33	18,39	19,45	20,81	22,17
Hors Classe						22,40	23,96	25,63				
INSTITUTEURS												
Adjoint								13,35	13,96	14,57	15,48	16,84
Chargé d'école								13,48	14,09	14,70	15,61	16,97
Directeur d'école 2-4 cl								13,81	14,42	15,03	15,94	17,30
Directeur d'école 5-9 cl								14,11	14,72	15,33	16,24	17,60
Directeur d'école 10 cl et +								14,32	14,93	15,54	16,45	17,81
Spécialisé ASH, IMF								13,65	14,26	14,87	15,78	17,14
Spécialisé IMFAIEN								14,42	15,03	15,64	16,55	17,91

Enseignant à temps partiel : prix du timbre au pro rata de la quotité (mi-temps = 50% du timbre...)
 Etudiant, Assistant d'Education, EVS, AVS = 60,00 € l'année (carte incluse)
 Retraité = timbre à 10,68 € (intégrant les 14,12 € de la vignette UCR)

Le règlement des cotisations peut être effectué par chèque à l'ordre du **SNUDI-FO 35**

- ☞ En un seul versement → 1 carte + 12 timbres ; chèque daté du jour de l'adhésion.
- ☞ En plusieurs versements selon votre convenance → ou plusieurs chèques envoyés en même temps en indiquant au dos des chèques la date d'encaissement (celle-ci sera respectée).
- ☞ Par prélèvement automatique → **Un chèque pour la carte** afin de matérialiser votre adhésion ; joindre un RIB et nous vous ferons parvenir l'imprimé adéquat.

66 % de votre cotisation est déductible du montant de votre impôt sur le revenu.

Votre carte vous parviendra ultérieurement.

Un reçu fiscal vous sera adressé en temps utile (conservez le précieusement, il ne peut être établi de double).



(Merci de compléter toutes les rubriques suivantes ; l'ensemble des informations demandées nous est indispensable)

Bulletin d'adhésion et de renouvellement 2014	Date :
NOM - Prénom :	Instituteur / P.E.
Fonction (ADJ, DIR (... classes), ASH, etc.) :	Echelon :
Adresse personnelle :	
Code postal - Ville : Téléphone :	
Courriel :	
Etablissement d'exercice et son adresse :	
(+ circonscription)	
<input type="checkbox"/> J'adhère au SNUDI-FO : je paie en versement(s) une carte à 18,50 € et timbres mensuels à € l'unité soit un total de €.	
<input type="checkbox"/> J'ai déjà payé ma carte annuelle au SNUDI-FO et je paie en versement(s) timbres mensuels à €.	
<input type="checkbox"/> J'adhère au SNUDI-FO, j'opte pour le prélèvement automatique et je paie une carte à 18,50 € ; le prélèvement mensuel sera de €.	